

## CLARIFICATIONS

Intitulé de l'Appel à Propositions: « **Renforcement des approches transformatrices des normes sociales et culturelles à travers la sensibilisation à l'hygiène et l'assainissement via l'ATPC** » »

Référence : BFA23004-10091

N°	Questions	Réponses
1.	Pourquoi dix villages dans la commune de Zorgho	C'est en fonction du budget disponible que nous avons choisi dix villages.
2.	Liste des villages des communes de Zorgho et de Dialgaye	<p><b>- villages de la commune de Zorgho :</b> Zinguedega ; koubéogo ; Imiga ; Taga ; Dabèga ; Souka ; Bokin-Kodogo ; Digré ; Bissiga ; Tempelsé.</p> <p><b>-Villages de la commune de Dialgaye :</b> Boulga ; Dagamtenga ; Dassoui ; Dialgaye ; Gomtenga ; Guitanga ; Issiri-Yaoghin ; Kalmodo ; Kamsaongo ; Kidibin ; Kostenga ; Lioulgou ; Lioulgou-Peulh ; Nénéogo ; Ouarghin ; Passemnoghin ; Tamissi ; Ténoinghin ; Sogpelcé ; Toéssé-Koulba ; Vonga ; Yélembassé ; Zéguédéga.</p>
3.	L'approche prônée est celle de l'ATPC, Y a-t-il une approche plus indiquée où on est libre de proposer des actions ?	Il n'y a pas d'approche privilégiée ; il faut valoriser ce qui est pertinent en fonction de votre expérience.
4.	Y a-t-il des ouvrages à réaliser ;	Non il n'y a pas d'ouvrages à réaliser.
5.	Une structure par commune ou pour les deux communes	Possibilité une ou deux mais ceci dépendra de l'évaluation.

6.	Nomenclature des indicateurs	La nomenclature est indicative ; elle sera affinée avec l'unité Suivi Evaluation d'Enabel et avec le bénéficiaire contractant.
7.	Groupes cibles et bénéficiaires	Selon le guide subside d'Enabel, les bénéficiaires finaux sont les populations, organisations cibles des actions mises en œuvre au travers des conventions de subsides.
8.	Quel est le seuil des ANO	Le seuil des ANO dépend de l'expérience capitalisée par le bénéficiaire contractant, de ses procédures internes et des activités pour lesquelles des avis de non objection pourraient être demandés. Enabel fixera sur cette base le type d'activités ainsi que le seuil minimal à partir duquel un ANO doit être demandé.
9.	Le budget doit-il être soumis avec la note conceptuelle	Dans la note conceptuelle, les demandeurs ne doivent fournir qu'une estimation du montant de la contribution demandée à l'autorité contractante. <u>Seuls les demandeurs invités à soumettre une proposition dans la seconde phase devront alors présenter un budget détaillé.</u>
	Nombre de demandes par demandeur	<p>Veillez-vous référer au corrigendum n°1 des lignes directrices</p> <p><u>Nombre de demandes et de conventions de subsides par demandeur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le demandeur peut soumettre plus d'une demande dans le cadre du présent appel à propositions.</li> <li>- Le demandeur peut se voir attribuer plus d'une convention de subsides au titre du présent appel à propositions.</li> <li>- Le demandeur ne peut pas être en même temps un codemandeur dans une autre demande.</li> <li>- Un codemandeur ne peut pas soumettre plus d'une demande dans le cadre du présent appel à propositions.</li> <li>- Un codemandeur ne peut pas se voir attribuer plus d'une convention de subsides au titre du présent appel à propositions.</li> </ul>
9	<u>Liste des documents à fournir avec la note conceptuelle</u>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les statuts, règlements intérieurs ou articles d'association du demandeur et des éventuels codemandeurs ;</li> <li>2. Une copie des états financiers les plus récents du demandeur (compte de résultat et bilan du dernier exercice clos). Les éventuels codemandeurs ne sont pas tenus de remettre la copie de leurs états financiers ;</li> </ol>

		<ol style="list-style-type: none"><li>3. La fiche d'entité légale (voir annexe D des présentes lignes directrices) dûment complétée et signée par chacun des demandeurs (c'est-à-dire le demandeur et chacun des éventuels codemandeurs), accompagnée des documents justificatifs demandés ;</li><li>4. Les expériences précédentes avec un ou des bailleurs de fonds inte en lien avec la thématique de l'appel à propositions;</li><li>5. une attestation de bonne fin signée par le bailleur prouvant que le demandeur a géré un contrat équivalent à 50% du montant demandé pour cet appel à propositions;</li></ol>
--	--	--